



Refonte site ONPE

Septembre 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GIP Enfance en Danger



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

Table des matières

<u>1. Introduction : acteurs et contacts du projet</u>	<u>1</u>
<u>2. Présentation du GIPED et de l'ONPE</u>	<u>2</u>
<u>3. Définition du périmètre du projet</u>	<u>3</u>
3.1 Objectifs du projet	5
3.2 Cibles du projet	5
3.3 Spécifications fonctionnelles	5
3.4 Formation utilisateurs	6
<u>4. Structure du site Internet</u>	<u>6</u>
<u>5. Maquette graphique</u>	<u>8</u>
<u>6. Charte Graphique</u>	<u>8</u>
<u>7. Spécifications techniques</u>	<u>8</u>
<u>8. Règlement Général sur la Protection des Données</u>	<u>9</u>
<u>9. Facteurs clés du succès</u>	<u>9</u>
<u>10. Réponse au cahier des charges</u>	<u>9</u>
10.1 Les éléments de réponses	9
10.2 Les modalités de réponse	10
<u>11. Les critères d'évaluation</u>	<u>10</u>
<u>12. Planning du projet</u>	<u>10</u>
12.1 Planning	10
12.2 Livrables	11



1. Introduction : acteurs et contacts du projet

Prénom / Nom	Service	E-mail	Téléphone
Françoise DELAHAYE	Documentation	fdelahaye@onpe.gouv.fr	07 49 17 60 14
Nora DARANI	Communication	ndarani@giped.gouv.fr	07 83 67 62 12
Cyril ARNAUD	Système d'Information	carnaud@giped.gouv.fr	07 77 39 27 13
Alexandra SAINT- PAUL	DPO	asaintpaul@giped.gouv.fr	06 46 36 01 77
Jérôme VICENTE	DAF	jvicente@giped.gouv.fr	

En cas de questions sur le présent cahier des charges (et notamment en cas de préparation d'une réponse), le premier contact est Françoise Delahaye dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

2. Présentation du GIPED et de l'ONPE

1) Le Giped

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Enfance en Danger rassemble deux entités :

- Le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED-119) : numéro gratuit (119) qui permet de répondre 24h/24 et 7j/7 à des appels concernant des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être. Les écoutants conseillent, orientent les appelants et si nécessaire, transmettent les informations aux départements. Le service est également joignable par tchat pour les moins de 21 ans, via un formulaire de recueil des situations individuelles et un dispositif en langue des signes française (via allo119.gouv.fr)
- L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) dont l'objectif est d'améliorer les connaissances en matière de protection de l'enfance, notamment par le recensement des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge concernant les enfants en risque et en danger, le recueil et l'analyse des données et des études sur la protection de l'enfance, ainsi que le développement et le financement de recherches en la matière.

Le GIP Enfance en Danger est financé à parité par l'Etat et les départements.

2) L'ONPE

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) a été créé par la loi n°2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance avec pour objectif de « mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter ».

Devenu observatoire national de la protection de l'enfance avec la loi n°2016-297 du 14 mars 2016, ses missions sont définies par l'article L226-6 du CASF, modifié par l'article 36 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022.

L'art. L147-14 du CASF affirme désormais que l'Observatoire national de protection de l'enfance, qui fait partie intégrante du nouveau GIP « assure les missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation ». De manière complémentaire, l'art. L226-6 du CASF :

- **Étend le périmètre d'observation de l'ONPE.** A ce titre, il est demandé à l'ONPE de contribuer « à la mise en cohérence des différentes données et informations ainsi qu'à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et des questions d'adoption et d'accès aux origines personnelles ». Il s'agit ainsi de renforcer le rôle de l'ONPE sur la production de connaissance à la fois quantitative et qualitative en matière de protection de l'enfance et de créer des missions nouvelles autour de l'adoption nationale et internationale, mais aussi de l'accès aux origines personnelles.
- **Consacre l'ONPE comme centre de ressources national :** l'ONPE « assure, dans le champ de compétence du groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 147-14, les missions de centre national de ressources, chargé de recenser les bonnes pratiques et de répertorier ou de concourir à l'élaboration d'outils et de référentiels. Il assure la diffusion de ces outils et référentiels auprès des acteurs de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale ». Pour exemple, le nouvel article L223-1-1 CASF concernant le PPE a été modifié en proposant « un référentiel élaboré par le groupement d'intérêt public mentionné à l'article [L. 147-14](#) définit le contenu du projet pour l'enfant », dont l'ONPE sera chargé.

L'ONPE a ainsi un rôle d'appui des acteurs de la protection de l'enfance et d'accompagnement des pratiques professionnelles dans une acception élargie. A cet effet, il s'inscrit dans des collaborations régulières avec l'ensemble des acteurs du champ, en France et à l'étranger. La création d'un centre de ressources national invite à renforcer le travail de collaboration mené par l'ONPE avec les acteurs nationaux (services étatiques, universités, et fédérations d'associations, centres de formation nationaux tels que l'ENPJJ, l'ENM ou le CNFPT) mais aussi locaux (départements, services déconcentrés de l'Etat, associations et EFTS) pour garantir une production et une diffusion des connaissances et savoirs actuellement pertinents pour tous les acteurs de la protection de l'enfance.

En vertu de la loi du 7 février 2022, l'article L226-6 du CASF prévoit que l'ONPE « assure, dans le champ de compétence du groupement d'intérêt public mentionné à l'article 147-14, les missions de centre national de ressources, chargé de recenser les bonnes pratiques et de répertorier ou de concourir à l'élaboration d'outils et de référentiels » au sein d'un nouveau GIP, intitulé FEP en cours de création. Le site internet de l'ONPE aura vocation à rejoindre le site du futur GIP.

3. Définition du périmètre du projet

Le site web actuel de l'ONPE a été créé en 2004 et refondu totalement en 2012 : www.onpe.gouv.fr
C'est un site institutionnel, informatif, et participatif (dans le sens de l'animation de réseaux) recensant de nombreux documents produits par l'ONPE et reprenant l'actualité du secteur de la protection de l'enfance (publications, colloques, journées d'études...). Sa vocation première est de faire connaître nos publications aux acteurs de la protection de l'enfance, de les valoriser mais aussi de diffuser plus largement au grand public toute l'actualité de la protection l'enfance.

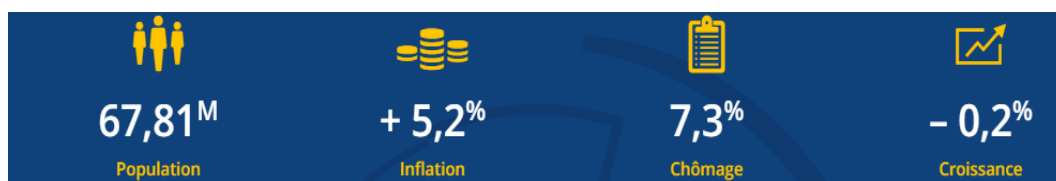
La refonte du site web doit permettre :

- De reprendre l'intégralité des contenus du site web actuel (sauf espace privé) et d'avoir un moteur de recherche performant ;
- D'assurer que l'équipe de l'ONPE ait la main pour gérer le site sans faire appel à un développeur pour la gestion au quotidien de l'alimentation des contenus ; les administrateurs doivent pouvoir créer, modifier, supprimer les contenus en back office
- Possibilité de créer des *push*, de modifier des listes de mots, des blocs ;
- De créer des contenus texte, images, et sons et d'accéder à notre chaîne YouTube (prochainement disponible) ;
- De référencer les fils twitter, LinkedIn, etc.
- D'assurer une mise à jour régulière du CMS ;
- D'intégrer, en option, un/des espaces privés sous la forme de plateformes collaboratives pour les acteurs en protection de l'enfance. Actuellement, l'ONPE possède une plateforme pour les ODPE hébergée sur IdealCO représentant un espace privé dédié aux observatoires départementaux. Les attentes seraient proches du modèle aujourd'hui existant :
 - o Un espace documentaire regroupant des documents (pdf), organisés par thématique, contenant un titre, une description, et des éléments contextuels (mots clés). L'espace documentaire sera géré par l'ONPE et accessible en lecture pour les départements ;

- Une vidéothèque regroupant des vidéos hébergées sur une plateforme externe, organisés par thématique, contenant un titre, une description, des éléments contextuels (mots clés). La vidéothèque sera gérée par l'ONPE et accessible en lecture pour les départements ;
- Une gestion des membres, contenant un formulaire d'inscription, et un module de gestion des membres pour autoriser / refuser / révoquer les accès. La liste des membres sera gérée par l'ONPE.
- Une liste des membres (accessible à tous les utilisateurs listant les utilisateurs de la plateforme : nom, prénom, fonction, département, (adresse mail, numéro de téléphone accessible uniquement à l'ONPE) ;
- Un tchat qui permet d'échanger soit avec un membre de l'espace privé, soit avec l'ensemble des membres.
- Un mur d'échange pour donner la possibilité aux départements de poser une question, d'informer les membres sur une actualité ou de partager des documents (pdf, liens internet) avec l'ensemble des utilisateurs. Les membres auront la possibilité d'ajouter du texte, des images, d'associer des mots clés. Le mur d'échange affichera le résumé de chaque post et un lien permettant d'afficher le contenu complet. Les autres membres pourront ajouter des commentaires et réagir sur le post (fonctionnalité « j'aime », associée à un compteur) ;
- L'espace privé permettra d'effectuer des recherches globales dans l'ensemble de l'espace privé (espace documentaire, vidéothèque et mur) et de filtrer les messages postés sur le mur (question / actualité / partage documentaire)
- L'ONPE devra pouvoir gérer la liste de mot clé qui sera proposée aux utilisateurs
- Une liaison avec le calendrier du site internet avec la possibilité de publier des évènements propres aux membres de l'espace privé.

Il devra être possible d'ouvrir autant d'espace privés que nécessaires.

- De créer un annuaire des chercheurs ouvert, qui soit rempli par les chercheurs et modéré/validé par l'administrateur du site (besoin que cet annuaire puisse faire l'objet d'un mail automatique envoyé à l'ensemble des chercheurs inscrits dans la fiche qui permettent une actualisation de la fiche). Les membres doivent avoir la possibilité de déposer des contenus (vidéo, images, texte) et doivent pouvoir réagir sur les contenus postés ;
- Le prestataire devra créer et mettre en place des infographies dynamiques (deux identifiées à ce jour) et d'intégrer des infographies statistiques sur les chiffres clés en protection de l'enfance (cf. exemples ci-dessous) permettant d'accéder, via un lien, à une page détaillant plus largement l'ensemble des données ;



L'actualisation de ces infographies statistiques devra être à la main de l'ONPE.

- D'interconnecter un outil statistique du marché (non défini aujourd'hui) conforme aux préconisations de la CNIL (IE. hors Google Analytics) permettant d'analyser la fréquentation du site notamment sur la recherche, la consultation des rubriques, le téléchargement des ressources etc...dans le respect des règles RGPD ;
- D'avoir un site accessible sur ordinateur, mobile, tablette.

3.1 Objectifs du projet

Renforcer notre communication afin d'assurer nos missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation. Le site a besoin d'être refondu afin de proposer une meilleure organisation de l'information, de présenter des contenus avec une mise en page plus travaillée et de moderniser le webdesign du site.

D'un point de vue Système d'Information, l'objectif du projet est de mettre à jour l'environnement technique du site Internet, de sécuriser et fiabiliser les accès à l'espace privé et de permettre une mise à jour régulière du CMS.

Il est nécessaire que les utilisateurs puissent avoir la main, comme aujourd'hui, pour gérer le site internet sans intervention d'un développeur pour la gestion au quotidien du site Internet.

3.2 Cibles du projet

- Les institutions nationales et locales (conseils départementaux, administrations publiques, Universités, etc.)
- Les professionnels (DEF, personnels des départements, associations, travailleurs sociaux, membres partenaires, etc....)
- La communauté scientifique (chercheurs, jeunes chercheurs, étudiants, etc.)
- Les centres de formation (IRTS, ENPJJ, ENM, etc.)
- Les observatoires départementaux de protection de l'enfance
- Grand public (citoyens, enseignants, journalistes, familles et jeunes...)
- Les salariés du GIPED

3.3 Spécifications fonctionnelles

Même si le site de l'ONPE est principalement un site à vocation éditoriale il devra proposer les fonctionnalités suivantes :

- Formulaire de contact (page d'accueil + outils)
- Effectuer une recherche
- Inscription newsletter via un formulaire d'inscription

Annuaire des chercheurs : un formulaire en ligne doit être accessible pour le chercheur afin qu'il puisse soumettre à l'ONPE son profil et ses recherches. Il doit avoir aussi la possibilité

de modifier sa page directement sans passer par l'ONPE. Une mise à jour régulière des fiches chercheurs doit être possible périodiquement à partir des adresse e-mails de ces derniers

- Proposer un agenda calendaire plus graphique et plus visuel
- Partager une publication sur les réseaux sociaux : les administrateurs doivent pouvoir publier une information du site transférable sur twitter et LinkedIn.

3.4 Formation utilisateurs

La formation des administrateurs du site doit être prévue et doit permettre une prise en main facilitée de l'outil. Elle doit avoir lieu juste après la mise en production du site pour un minimum de trois personnes.

4. Structure du site Internet

Page d'accueil

Le carrousel doit être conservé ainsi qu'une partie « A la une » permettant d'annoncer les dernières actualités (publications, événements à venir).

Prévoir un encart donnant un accès au dernier post LinkedIn et Twitter avec possibilité de s'y inscrire. Les dernières publications pourraient être également mentionnées sur la page d'accueil (les 5 dernières par exemple).

Accès par thématiques dès la page d'accueil avec des pictogrammes : une liste de thèmes courte qui pourrait évoluer dans le temps et qui pourrait permettre d'obtenir l'ensemble des productions de l'ONPE quel que soit le format du document (à titre indicatif : adoption et accès aux origines personnelles, chiffres en protection de l'enfance, maltraitance, accompagnement en protection de l'enfance, MNA, Jeunes majeurs, prostitution, Etablissements et services, santé, etc.).

Agenda global (reprenant nos rendez-vous et les évènements extérieurs)

Bouton recherche avec une option recherche avancée permettant un accès par thématique ou par mots clés. En fin de page « suivez nous » avec logo, twitter, LinkedIn et inscription à la lettre de l'ONPE.

Menu horizontal déroulant (l'observatoire, actualités, études et recherches, évènements, données chiffrées, publications, outils). Nécessité d'accéder en 1 clic à chaque sous rubrique mentionnée ci-dessus

L'observatoire

- Missions (Texte + plaquette +liens vers les lois)
- Organisation (renvoi vers les sites GIPED, 119)
- Equipe (organigramme, fonctions, mail)
- Conseil scientifique (texte)
- Partenariat (texte + lien vers les sites)

Actualités

- Infos
- Agenda
- Nos évènements à venir

Etudes et recherches (possibilité d'avoir la couverture en miniature pour permettre un visuel attractif).

Dispositifs et pratiques (lien vers les études)

Recherche par département (cartographie à l'appui sur l'exemple du site April)

Recherche par association

Recherche par thématique/mots clés

Les appels à projets de l'ONPE de l'année (AP thématique, ouvert et restreint)

Historique des appels à projets (classement par année et par thème)

L'annuaire des chercheurs (recherche par nom, par thème de recherche, fiche doit pouvoir être rempli directement par le chercheur)

Autres recherches en protection de l'enfance (recherche non soutenue par l'ONPE dans le secteur de la PE)

Evènements de l'ONPE (contient actes, programmes, vidéos et lien vers la chaîne youtube de l'ONPE). Le site devra présenter la liste des évènements à venir (sous forme de vue calendrier ou vue liste) afin de valoriser nos évènements. L'internaute pourra ajouter un de nos évènements à son agenda.

Webinaires

Séminaires de recherche

Journée d'études

Journées des ODPE

Prix de thèse (accès aux thèses dans la mesure du possible ou du résumé)

Données chiffrées

Infographies dynamiques (données ONPE + Autres sources) ;

Productions statistiques ONPE

Chiffres clés

L'enquête sur la situation des pupilles de l'État

Le dispositif Olinpe

Disparités départementales

Publications (besoin d'un moteur de recherches dédiée comprenant seulement la recherche sous cet onglet)

Publications récurrentes de l'ONPE

Rapports (annuels, études)

Dossiers thématiques

ONPE Synthèses

Publications statistiques (rapport pupilles, note chiffres clés, notes disparités départementales, rapport olinpe)

Notes d'actualités (note d'observation, sur la loi, etc.)

Autres publications de l'ONPE

Enquêtes méthodologiques ;

Guide méthodologique ;

Revue de littérature ;

Bibliographie

Outils

Plateforme(s) collaborative(s)

Vidéos en articulation avec la *chaîne YouTube* (captations vidéo des journées d'études, vidéos des publications de l'ONPE, capsules vidéos/sujet, vidéos de présentation)

Infographies

Podcasts (à prévoir)

Liste des publications

Lettre de l'ONPE (archivage)

Possibilité de taguer les documents contenus dans toutes les rubriques (sauf dans « l'observatoire ») par mots clés.

Les publications doivent apparaître par ordre chronologie inversé (du plus récent au plus ancien)
L'arborescence ci-dessus est bien sûr amenée à évoluer en fonction des échanges et recommandations avec le prestataire choisi.

5. Maquette graphique

Nous n'avons pas à ce stade de projet de maquette. Le prestataire retenu devra être force de propositions et proposer plusieurs maquettes. La maquette graphique proposée devra s'adapter aux différents formats (site, mobile, tablette).

6. Charte Graphique

La refonte du site est à réaliser dans le respect de la charte graphique de l'ONPE.



Rouge : R227 V6 B19

Jaune : R240 V188 B63

Orange : R243 V146 B0

Vert : R183 V205 B0

7. Spécifications techniques

Les spécifications techniques sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :

ao-siteonpe@onpe.gouv.fr

8. Règlement Général sur la Protection des Données

- Formalités à mettre en place en complément des mentions légales (propriété du site, responsabilité éditoriale et hébergement du site) qui existent déjà sur le site actuel,
- Prévoir page sur politique de confidentialité (soit directement, soit accessible par un lien). Le GIPED s'assurera que les données collectées et leur traitement futur est conforme au RGPD et à la loi Informatique et libertés : protection des données personnelles (informations nominatives à usage exclusif de l'ONPE et nécessaire pour traitement personnalisé à des fins de gestion administrative, statistiques de fréquentation, durée de conservation des données, droit d'accès, opposition, rectification et suppression, mention (contact dpo@giped.gouv.fr),
- Prévoir case à cocher pour acceptation du traitement de données personnelles (formulaire de contact/annuaire chercheurs)
- Nécessité de liaison avec un outil de statistique (hors Google Analytics), celui-ci devra être commun à l'ensemble du groupement pour une cohérence du Système d'Information et pour pouvoir tracer les parcours utilisateurs entre les sites internet du groupement.

9. Facteurs clés du succès

- La conception fonctionnelle et technique devra correspondre au cahier des charges ;
- Navigation simple pour l'utilisateur ;
- Bonne ergonomie du site ;
- Développement d'un site facile à prendre en main via un back office optimisé ;
- Dialogue, échanges et posture de partenaires entre les deux parties afin d'optimiser l'arborescence, terminologie des rubriques, travail sur les contenus, redirection efficace des contenus...
- Respect des délais

10. Réponse au cahier des charges

10.1 Les éléments de réponses

Le dossier de réponse au cahier des charges devra respecter l'arborescence suivante :

- 1- Synthèse de la réponse : (2 pages)
- 2- Présentation du soumissionnaires et compréhension des enjeux : (2 pages)
 - a. Présentation de la société ou du groupement
 - b. Compréhension générale du contexte et des besoins exprimés
 - c. Niveau général de compétences du soumissionnaire
- 3- Moyens mis en œuvre pour la prestation : (15 pages max)

Le soumissionnaire décrit l'organisation proposée au cours des différentes étapes de l'exécution du contrat (phase d'initialisation, du projet, d'industrialisation, de réversibilité).
Présentation de l'équipe affectée au projet.

4- Planning et charges

- a. Planning prévisionnel de mise en œuvre du projet
- b. Détail du chiffrage de la prestation

Le soumissionnaire devra détailler la prestation : le chiffrage pour le site institutionnel ; le chiffrage pour les espaces privés collaboratifs ; la maintenance annuelle ; fonctionnement et cotation du carnet de ticket ; coût de la prestation par type de profil (Graphiste, Développeur, Direction de projet ...)

5- Points d'attention et risques identifiés de la prestation (1 page max)

6- Annexes

- a. Références

Le soumissionnaire présente au minimum deux références récentes (moins de 5 ans) significatives, en lien avec la prestation à venir.

- b. Une maquette graphique de la page d'accueil

7- Le prestataire joindra le chiffrage de chaque étape de manière précise dans un devis détaillé.

10.2 Les modalités de réponse

Les questions / réponses devront être formalisées par écrit et transmises à l'adresse :

ao-siteonpe@giped.gouv.fr

L'ensemble des questions / réponses seront retransmises à l'ensemble des soumissionnaires à la fin de la période définie au point 12.1.

Le dossier de réponse au cahier des charges devra être réceptionnés avant le 14/11/2022 à 12h00 à l'adresse ao-siteonpe@giped.gouv.fr au format numérique.

11. Les critères d'évaluation

L'évaluation des réponses sera réalisée à partir des critères suivants :

- Compréhension du besoin (2 points)
- Méthodologie proposée (2 points)
- Qualité de la maquette proposé (4 points)
- Compétence de l'équipe (2 points)
- Garanties techniques (2 points)
- Prix (8 points)

12. Planning du projet

12.1 Planning

Tâche	Charge	Durée estimée	Echéance
-------	--------	---------------	----------

Transmission du cahier des charges aux prestataires et diffusion sur les sites du GIPED	GIPED		Transmission plus tard début septembre 2022
Questions/ Réponses sur le cahier des charges	Presta & GIPED	5 semaines	
Retransmission des questions / réponses à tous les prestataires	GIPED		Retransmission le 7 octobre 2022
Réponse au cahier des charges	Presta	5 semaines	Date limite de candidature 14 novembre 2022
Réception des retours des prestataires	GIPED		
Analyse des dossiers de réponse	GIPED	3 semaines	Soutenance prévue la première semaine de décembre 2022
Sélection de trois prestataires	GIPED		
Soutenance avec les trois prestataires retenus	GIPED & Presta		
Choix du prestataire	GIPED		
Conception du site par le prestataire	Presta	12 semaines	
Conception graphique par le prestataire	Presta		
Intégration du contenu existant par le prestataire	Presta		
Recette du site Internet	GIPED	2	
Mise en production	Presta	semaines	Mars 2023
Communication sur le site Internet	GIPED		

12.2 Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

Livable	Charge
Cahier des charges	GIPED
Réponse au cahier des charges	Prestataire
Maquette d'une page du site	Prestataire
Présentation PPT de la soutenance	Prestataire
Documentation fonctionnelle / formation	Prestataire
Site Internet	Prestataire
Documentation technique / livraison	Prestataire

GIP Enfance en Danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : +33 (0)1 53 06 68 68

www.giped.gouv.fr